

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 113

Rubrik: Argent : pléthore de moyens de paiement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pléthore de moyens de

« En faisant mes courses, j'ai vu qu'une personne payait ses achats à la caisse avec son téléphone. Comment cela fonctionne-t-il et est-ce risqué ? »

SUZANNE, 62 ANS, ROMONT



SÉBASTIEN ROD,
Clientèle privée, BCV

Hier, les consommateurs faisaient souvent une liste d'achats lorsqu'ils se rendaient au supermarché, puis payaient leurs courses, une fois arrivés à la caisse, avec quelques billets.

Aujourd'hui, s'ils s'aident toujours d'un mémorandum pour ne rien oublier, force est de constater qu'un tel document serait aussi nécessaire pour lister les différents moyens de paiement de leurs achats. Face au choix disponible, que faut-il privilégier ? N'est-ce l'affaire que de confort personnel ou de rapidité ? Petit tour d'horizon.

LA MONNAIE SONNANTE ET TRÉBUCHANTE (OU MONNAIE FIDUCIAIRE)

La monnaie métallique a encore de beaux jours devant elle. Vingt-sept siècles d'histoire ne peuvent être balayés d'un revers de la main... ou de smartphone. En Suisse, la masse des monnaies à frapper annuellement est déterminée par le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse. En 2019, Swissmint précise que 79 millions de pièces ont été émises, chiffre qui est calculé selon les besoins. L'ensemble des monnaies en circulation représente actuellement plus de 6 milliards de pièces. Pratique, l'argent liquide permet de savoir, d'un seul regard dans son porte-monnaie, ce qu'on a dépensé et offre, en son absence, un frein à des velléités de consommation. Elle est privilégiée pour les menus achats et reste encore un outil pédagogique concret pour familiariser les enfants au monde économique. Pour certains, ce moyen de paiement est l'un des derniers bastions de liberté dépourvus de tout traçage électronique. Son défaut ? Essentiellement le vol.

CARTES DE PAIEMENT (OU MONNAIE SCRIPTURALE)

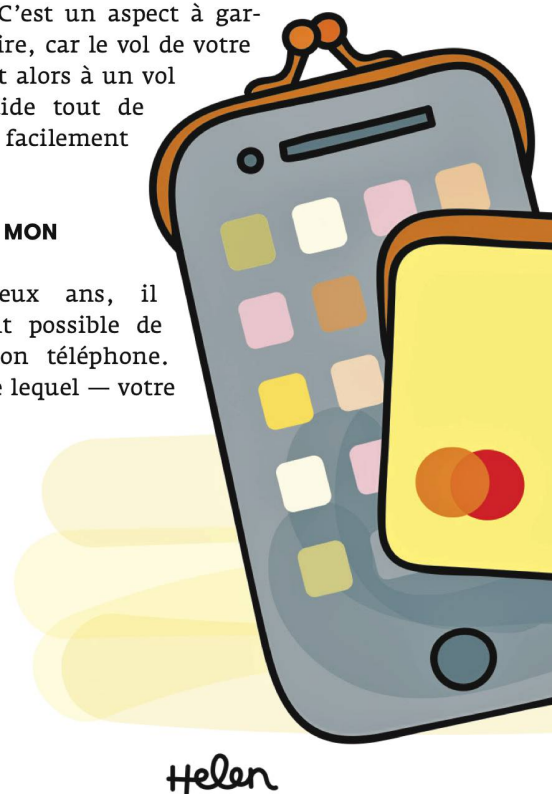
Plus moderne — tout juste un siècle et des poussières — les cartes (de débit ou de crédit) permettent de disposer d'un moyen de paiement en tout temps ou presque. « Presque », parce qu'il arrive aussi que le terminal de paiement (l'appareil dans lequel vous

glissez votre carte) soit surchargé ou défectueux, ou encore votre carte abîmée, et que vous vous retrouviez à devoir chercher une alternative. Ces cas restent heureusement assez rares. Les cartes permettent d'effectuer tout genre de paiement et se révèlent utiles pour les sommes assez importantes, évitant de transporter trop d'argent liquide sur soi. Elles permettent aussi de faire des achats sur internet, réserver un hôtel, louer une voiture ou acheter un billet d'avion. Tout comme l'argent liquide, elles peuvent être volées, mais leur usage est limité par les codes d'identification obligatoires que le voleur ne devrait normalement pas connaître.

Les cartes sont aujourd'hui équipées, pour la plupart, de la fonction de paiement sans contact (la fonction représentée par des ondes se déplaçant latéralement dessinées sur votre carte). Cette fonction officie comme un porte-monnaie électronique vous permettant de disposer d'argent sans avoir à entrer votre mot de passe. Les transactions sont limitées en Suisse à 40 fr. par opération, ce qui évite un emploi abusif par un éventuel voleur avant que la carte ne soit bloquée, à condition de réagir rapidement. C'est un aspect à garder en mémoire, car le vol de votre carte équivaut alors à un vol d'argent liquide tout de même assez facilement exploitable.

MON ARGENT, MON SMARTPHONE

Depuis deux ans, il est également possible de payer avec son téléphone. Pas n'importe lequel — votre



paiement

Natel ne sera d'aucune utilité dans ce cas —, car il faut être équipé d'un smartphone récent (iPhone ou Android). Les clients des principales banques de Suisse (Crédit Suisse, UBS, ZKB, Raiffeisen, Post-Finance et BCU) peuvent télécharger l'application TWINT, qui leur permet ensuite de payer leurs achats dans de nombreux magasins en approchant simplement le smartphone sur lequel l'application a été ouverte et en validant le paiement par un code ou leur empreinte digitale. Ce nouvel outil permet aussi de transférer de l'argent de particulier à particulier, de payer en ligne ou d'enregistrer des bons de fidélité, par exemple.

Il existe également les systèmes Apple Pay (avec des smartphones de la marque Apple) ou Samsung Pay (avec des appareils Samsung) qui sont disponibles depuis 2016 en Suisse, liés à une carte de crédit ou de prépaiement. Contrairement à TWINT. Lors d'un paiement, les taxes sont les mêmes que celles liées à la carte de crédit (frais et taux de conversion des devises si vous faites des achats à l'étranger, par exemple). Une confirmation au moment du paiement par code ou empreinte digitale est également nécessaire, ce qui limite les abus. Ces derniers pourraient essentiellement survenir en cas de vol des données de la carte et de la création d'un compte Apple ou Samsung Pay falsifié. Pour ce qui concerne la protection des données, il peut

toutefois s'avérer gênant de dévoiler ses opérations financières privées à un des géants de la technologie. De même, les applications étant liées à la marque de votre téléphone, vous restez tributaire de celle-ci.

DANS LE RESTE DU MONDE

Si, en Suisse, les différents modes de paiement se côtoient de manière encore équilibrée, certains pays semblent résolus à adopter un système sans cash. La Suède, particulièrement, où la proportion de paiements en espèces est tombée à 16 %, et en Chine, qui prévoit que 70 % des paiements devraient se faire par le biais des smartphones d'ici à 2020. Le seul hic ? Une panne de système.

En terres helvètes, les consommateurs ont encore le choix — ce qui constitue une forme de liberté. On recommandera donc de disposer d'un peu d'argent liquide, d'une ou de deux cartes et d'un smartphone, ce qui permet de ne pas se retrouver dépourvu si un des systèmes ne fonctionne plus.

BON À SAVOIR

- **La monnaie métallique est privilégiée pour les petits achats.**
- **Les cartes de paiement permettent des achats sur internet.**
- **Un smartphone est désormais aussi un moyen de paiement.**

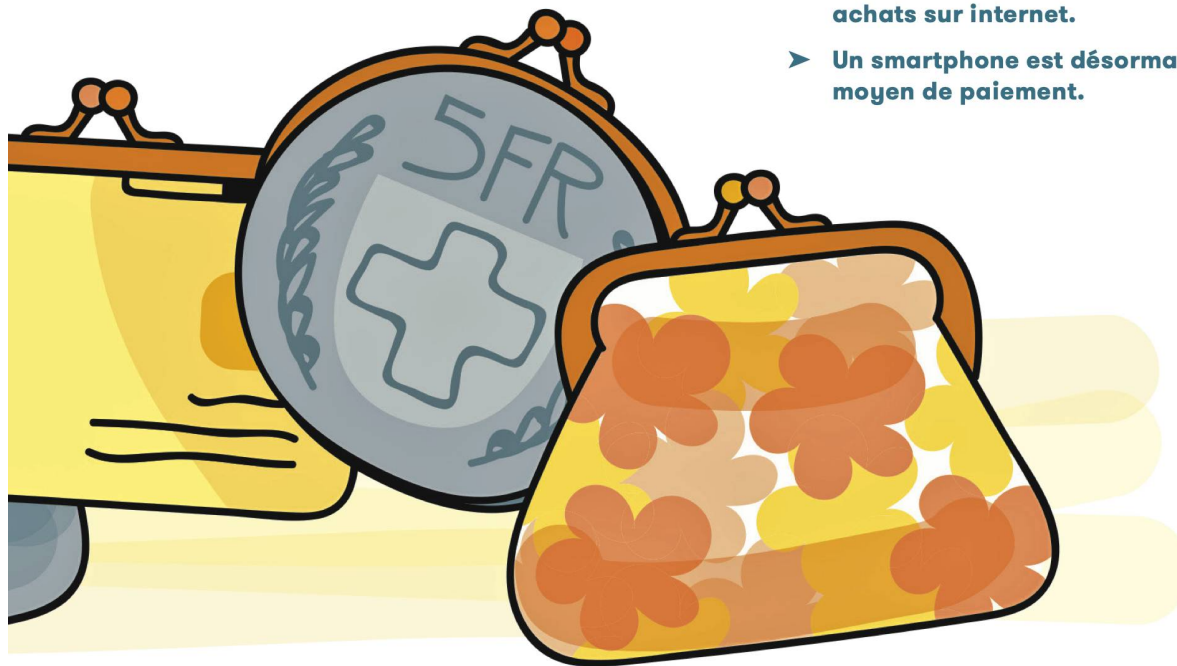


Illustration: Helen Tilbury